



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Février 2026

SALAIRS DANS LA BRANCHE DU BRICOLAGE :

les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT et FO dénoncent une hausse « dérisoire » et alertent sur le tassement des grilles salariales

Les organisations syndicales de la branche du bricolage (70 000 salariés) dénoncent la proposition salariale présentée par la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB). Au-delà du niveau d'augmentation jugé insuffisant, elles alertent sur un phénomène structurel : le tassement progressif des grilles salariales qui conduit à une dévalorisation du travail, des compétences et de l'expérience professionnelle.

Une proposition salariale jugée très insuffisante

Dans le cadre des négociations salariales de branche, la FMB propose une revalorisation comprise entre 16 et 18 euros brut mensuels, soit environ 50 centimes par jour.

Pour les organisations syndicales, cette proposition ne permet pas de compenser la perte de pouvoir d'achat subie par les salariés ces dernières années ni de reconnaître l'évolution des exigences professionnelles.

Cette proposition ne constitue pas une revalorisation salariale. Elle participe au contraire à un déclassement progressif des métiers du bricolage.

Les représentants syndicaux rappellent que les salariés doivent aujourd'hui répondre à :

- une technicité croissante des produits et services,
- des attentes clients renforcées,
- une polyvalence accrue entre conseil, vente, logistique et relation client.

Un tassement préoccupant des grilles salariales

Les organisations syndicales alertent particulièrement sur un phénomène structurel : la réduction progressive des écarts entre les différents niveaux de qualification.

Aujourd'hui, le premier niveau de la grille salariale se situe à environ 3 euros au-dessus du SMIC, ce qui entraîne plusieurs conséquences :

- un rapprochement des rémunérations entre salariés débutants et expérimentés,
- une perte de lisibilité des parcours professionnels,
- une dévalorisation progressive de l'expérience et des compétences acquises.

Selon les syndicats, ce tassement contribue à affaiblir la reconnaissance du travail qualifié et remet en cause le rôle de la classification comme outil de progression professionnelle.

Lorsque les écarts de rémunération entre les niveaux de qualification se réduisent, c'est toute la reconnaissance du travail qui s'érode.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – SALAIRES DANS LA BRANCHE DU BRICOLAGE

Une dévalorisation du travail qui menace l'attractivité du secteur

Les organisations syndicales estiment que ce phénomène fragilise durablement :

- l'attractivité des métiers du bricolage,
- la fidélisation des salariés expérimentés,
- la transmission des savoir-faire techniques en magasin.

Elles rappellent que le modèle économique du secteur repose largement sur la qualité du conseil et l'expertise terrain des salariés.

Des mesures sociales jugées symboliques

La proposition patronale inclut également la création d'un jour rémunéré pour enfant malade jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Si cette mesure est jugée positive sur le principe, les organisations syndicales considèrent qu'elle reste largement insuffisante face aux enjeux sociaux et professionnels rencontrés par les salariés.

Un décalage avec d'autres branches professionnelles

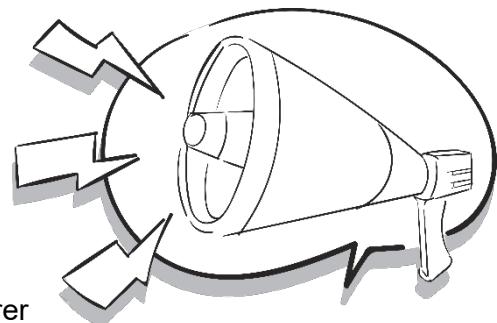
Les organisations syndicales soulignent que plusieurs branches professionnelles, y compris dans des secteurs confrontés à des tensions économiques importantes, ont récemment proposé des revalorisations salariales d'environ 1,2 % sur l'ensemble des coefficients.

Rien ne justifie que les salariés du bricolage soient confrontés à une érosion progressive de leurs classifications et de leur reconnaissance salariale.

Les revendications des organisations syndicales

Les organisations syndicales demandent :

- une revalorisation salariale réelle et significative,
- une revalorisation cohérente de l'ensemble des niveaux de classification,
- une reconnaissance effective des compétences et de l'expérience professionnelle,
- un repositionnement salarial permettant de restaurer l'attractivité des métiers.



Les salariés assurent chaque jour la performance économique du secteur.

Leur expertise doit être reconnue et valorisée.